

avoir fait connaître, et si je trouve qu'ils sont fondés, il ne sera plus dépensé d'autre argent."

Sir HECTOR LANGEVIN : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. DAVIES (I. P.-E.) : L'honorable ministre n'a pas voulu, sans doute, s'exprimer ainsi.

Sir HECTOR LANGEVIN : J'ai dit que je ne dépenserais pas un seul centin du présent crédit avant qu'une enquête fût faite.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Après avoir entendu un exposé de faits comme celui qui nous a été donné par mon honorable ami, et vu l'importance du havre comme port de refuge pour la flotte des bateaux-pêcheurs, il est absolument nécessaire de prendre des moyens immédiats pour voir si les faits en question sont fondés, puis demander à la chambre un crédit qui lui permettra de remédier aux fautes commises par les subordonnés, et d'achever les travaux de manière à ce que ce havre puisse être à l'avenir un port de refuge sûr et commode, et non un piège dans lequel viendraient périr des centaines de pêcheurs. La pensée seul de ce piège fait frémir.

D'honorables députés sourient en m'écoutant ; mais je dirai à ces messieurs qu'il est à ma connaissance que plus de cinquante-quatre bateaux américains furent jetés sur la côte nord de l'île, parce qu'ils ne purent pénétrer dans le havre en question, et la rive nord fût couverte des cadavres des marins naufragés.

S'il est vrai que ce havre est détruit, l'honorable ministre devrait sévir de suite contre ceux qui étaient chargés des travaux et de destituer les subalternes qui sont responsables de cette destruction. Puis, l'honorable ministre devrait immédiatement prendre des mesures pour continuer ces travaux convenablement et promptement afin de rendre à ce port de refuge son utilité première. Il ne s'agit pas présentement d'une simple réparation à un quai ordinaire. Nous ne nous attendons pas, dans l'île du Prince-Edouard, à ce que justice nous soit rendue ; mais nous ne voulons pas qu'on laisse ainsi détruire et ruiner nos havres. Le gouvernement peut dépenser de l'argent à acheter des revolvers ; mais lorsqu'il s'agit de restaurer l'un des meilleurs havres du Canada, le seul port de refuge que possèdent les pêcheurs, le gouvernement répond qu'il n'a pas d'argent.

M. WELDON (Saint-Jean) : Combien dépense-t-il pour les bureaux de poste ?

M. DAVIES (I. P.-E.) : Il dépense moins pour les bureaux de poste qu'il ne le fait à cultiver des fleurs dans le parc du Major, pour l'usage de la population d'Ottawa. Tout cet état de choses est honteux. Les quais tombent en ruines ; le peuple est mécontent, et tout ce que nous pouvons faire est de lui servir d'interprète.

Le ministre des travaux publics paraît ignorer l'île du Prince-Edouard et, cependant, les habitants de cette île étaient ses bons amis, autrefois, lorsqu'ils élaient des députés qui appuyaient le gouvernement, et voilà ce qu'ils ont reçu en retour. Mais le peuple surveille les affaires publiques, et il s'aperçoit bien si l'on s'occupe de ses intérêts ou si l'on ne s'en occupe pas, ou s'il lui est voté de l'argent pour améliorations publiques ; mais j'espère que des jours meilleurs viendront, des jours où la position du présent ministre auquel je m'adresse, sera occupée par un autre qui nous rendra justice.

M. DAVIES (I. P.-E.)

M. MITCHELL : Je remarque qu'il n'y a aucun crédit pour le comté que je représente. Je m'efforce depuis des années d'obtenir un faible crédit que l'honorable ministre des travaux publics, il doit s'en souvenir, m'a promis pour un quai à Neguac, et aussi pour approfondir le havre et la rivière de Miramichi. L'honorable ministre voudrait-il se rappeler cette promesse et amender les estimations en conséquence ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ne puis modifier les estimations, qui sont les estimations ordinaires pour les travaux déjà commencés. Aucun nouveau crédit ne saurait se trouver que dans les estimations supplémentaires.

M. MITCHELL : L'une de ces améliorations, tel que l'approfondissement de la rivière Miramichi, n'est pas une nouvelle entreprise ; c'est un ouvrage commencé, qui devrait être achevé.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il n'y avait pas de crédit, l'année dernière, pour la rivière Miramichi, ou pour Neguac. Des crédits pour ces deux endroits ne peuvent donc se trouver dans les estimations ordinaires, mais seulement dans les estimations supplémentaires.

M. MITCHELL : Alors, vous acquiescez à ma demande ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ne puis le dire : je dois, auparavant, consulter mes collègues à ce sujet.

M. MITCHELL : Vous auriez mieux fait de signifier à vos collègues que ce crédit doit être accordé.

Le comité lève sa séance et rapporte les résolutions.

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 113) autorisant le syndicat de charité de la banque d'épargne, de Toronto à placer certains fonds (du Sénat.)—(M. Small.)

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 12.40 a.m. (vendredi.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 7 mars 1890.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

AMENDEMENT À L'ACTE DU CENS ELECTORAL.

M. TROW (pour M. BREXEN)—Bill (n° 114) à l'effet d'amender l'acte du cens électoral.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'honorable député voudra bien expliquer le bill.

M. TROW : Je ne suis en possession du bill que depuis une quinzaine de minutes, environ ; mais, d'après ce que je puis voir, les amendements qu'il renferme, bien que très légers, sont absolument nécessaires. Le premier propose que, au lieu de 300 électeurs pour constituer un arrondissement de votation, le nombre en soit réduit à 250 ; l'amendement suivant prescrit que, s'il ne se publie pas un journal dans le comté, les avis pourront être publiés dans le comté le plus voisin, et le troisième